

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2932

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 32 rue de l'Université appartenant à la société civile immobilière (SCI) Ylang

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2932**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 32 rue de l'Université appartenant à la société civile immobilière (SCI) Ylang

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux dans les communes déficitaires, la Métropole envisage l'acquisition d'un immeuble situé 32 rue de l'Université à Lyon 7ème, édifié sur un terrain cadastré AX 3 et AX 4 pour une superficie de 136 m², ledit immeuble appartenant à la SCI Ylang.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'un immeuble édifié de rez-de-chaussée sur caves et greniers, comprenant un local commercial, entresol avec un logement et quatre étages.

Celui-ci comprend 12 logements occupés pour une surface habitable totale de 343,75 m².

Le local commercial, d'une surface de 98,04 m², en activité, occupe l'intégralité du rez-de-chaussée.

Le bâtiment vendu par la SCI Ylang, principalement cadastré AX 3, semble empiéter sur la parcelle contiguë cadastrée AX 4, au regard des plans du cadastre.

Le géomètre mandaté par le vendeur a effectué des recherches, notamment sur les mutations et constructions des années 1800, qui ont abouti à l'existence d'une erreur de la représentation cadastrale.

Aussi, il est envisagé une acquisition sous condition suspensive de régularisation de cette erreur auprès du cadastre, aux frais du vendeur.

III - Projet et conditions financières

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une mise à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 65 ans au profit de l'office public de l'habitat Grand Lyon habitat dont le programme permettra la réalisation d'une opération de logement social visant à la création de huit logements en mode de financement prêt locatif à usage social pour une surface utile de 258,69 m² et quatre logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration pour une surface utile de 107,06 m² ainsi qu'un local en rez-de-chaussée.

Par ailleurs, elle s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur Lyon 7ème qui en compte 21,24 %.

Aux termes du compromis, la Métropole acquerra ledit bien au prix de 1 960 000 €, bien cédé occupé ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 24 mai 2023, assorti d'une marge d'appréciation de 5 %, joint au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 960 000 €, d'un immeuble cadastré AX 3 et AX 4 d'une superficie de 136 m², situé 32 rue de l'Université à Lyon 7ème et appartenant à la SCI Ylang, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 130 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP14O7868.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 1 960 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 23 360 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-309271-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
